

TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR
LES PAYS LES MOINS AVANCES

Bruxelles, 14-20 Mai 2001

Mémoire présenté

par

LE GOUVERNEMENT D'HAITI

NOTE

Les vues exprimées dans ce Programme d'Action sont celles du Gouvernement qui l'a présenté. Le document est reproduit sous la forme et dans la langue dans lesquelles il a été reçu. Les appellations employées dans le document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES PAYS LES MOINS AVANCES

Exposé du Gouvernement d'Haïti

Programme d'action pour le développement d'Haïti 2001-2010

Le présent rapport a été établi sous la responsabilité du Ministère de la planification et de la Coopération Externe (MPCE) à la suite de consultations avec les membres du Comité national préparatoire¹. Un appui technique a été fourni par le « Group Croissance » et la Mission permanente d'Haïti auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

Avril 2001

¹ Composé d'un représentant des ministères sous la coordination du Point focal national, de la Banque de la République d'Haïti (BRH), de la Chambre de Commerce, des universités, des entités de la société civile et des ONGs, des associations de femmes

TABLE DES MATIERES

	<u>PAGES</u>
1. INTRODUCTION	1
2. LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE D'HAITI DES ANNEES 90	3
2.1. Extrême Pauvreté	3
2.2. Enseignement élémentaire universel et problème d'alphabétisation	3
2.3. Condition féminine	4
2.4. Mortalité infantile et post-infantile	4
2.5. Question de l'enfance défavorisée	4
2.6. Mortalité liée à la maternité	5
2.7. Santé génésique	5
2.8. Environnement	6
2.9. Insertion économique des Jeunes	6
2.10. Autres Indicateurs de développement	7
3. EVALUATION DES FACTEURS QUI ONT FACILITE OU ENTRAVE LE DEVELOPPEMENT	8
3.1. <i>Les opportunités</i>	9
3.1.1. Culture et tourisme	9
3.1.2. Quelques expériences à généraliser dans le cadre de la structuration de la société civile	9
3.1.3. Quelques-uns des acquis en matière de gestion participative	9
3.2. <i>Les obstacles au développement</i>	10
3.2.1. Les contraintes d'ordre interne	10
3.2.1.1. La question de la gouvernance	10
3.2.1.2. La question économique	10
3.2.1.3. Le faible niveau de formation des ressources humaines	11
3.2.2. Les contraintes d'ordre externe	11
3.2.2.1. La problématique de la coopération externe	12
3.2.3. Les contraintes d'ordre exogène	13
4. PROGRAMME NATIONAL D'ACTION 2001 – 2010	14
4.1. Vision de développement	14
4.2. Objectifs de développement	15
5. LES GRANDES ORIENTATION STRATEGIQUES	15
5.1. Engagement 1 : Promouvoir l'environnement institutionnel pour une bonne gouvernance	15
5.1.1. Etat de droit	15
5.1.2. Démocratisation	16

5.1.3. Décentralisation	16
5.1.4. Structuration de l'économie	16
5.2. <i>Engagement 2 : Renforcement des capacités de production</i>	17
5.2.1. Les secteurs porteurs de croissance	17
5.2.1.1. l'Agriculture	17
5.2.1.2. Les mines et carrières	18
5.2.1.3. Secteur Touristique	18
5.2.1.4. Les zones franches industrielles	19
5.2.2. Les secteurs de support	19
5.2.2.1. Transports	20
5.2.2.2. Energie	20
5.2.2.3. Télécommunications	21
5.2.2.4. Protection de l'environnement	22
5.3. Engagement 3 : Intégration du commerce dans la stratégie globale de développement	22
5.4. Engagement 4 : Renforcement des moyens humains	23
5.4.1. Education, culture et formation	23
5.4.2. Santé et hygiène	24
5.4.3. Eau et Assainissement	25
5.4.4. Equité de genre	26
5.4.5. Protection et intégration sociale	26
5.5. Perspectives quinquennales 2001 – 2006	26
5.5.1. Objectifs Généraux	27
5.5.2. Objectifs Spécifiques à court et moyen terme	27
5.5.2.1. A court terme	27
5.5.2.2. A Moyen terme	28
6. MOYENS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME NATIONAL D'ACTION / Période : 2001 – 2010	28
7. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI, DE SURVEILLANCE ET D'EXAMEN	29
7.1. Comité de coordination générale	29
7.2. Comité décentralisé de mise en œuvre, de suivi, de surveillance et d'examen	30
8. BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE	31

1. INTRODUCTION

« La Promotion d'un véritable développement exige, au delà de toutes les infrastructures, une stabilité sociale et une bonne gouvernance. »

Ces lignes peuvent expliquer le degré de paupérisation et de marginalisation des Pays les Moins Avancés (PMA) et plus particulièrement Haïti. Cet état de fait a contribué à un débat ouvert et constructif sur la situation actuelle. Lequel processus nous a permis de réaliser un diagnostic de la situation pendant les dix dernières années, une évaluation des problèmes et une proposition de solutions adéquates qui font l'objet du Programme d'action pour 2001-2010.

Avec ce document, le Gouvernement haïtien saisit l'occasion de la 3^e Conférence des Nations Unies sur les (PMA) convoquée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour le deuxième trimestre 2001, pour affirmer sa volonté de poursuivre la lutte contre la pauvreté et rendre public les stratégies qui seront mises en oeuvre, avec l'appui de la communauté internationale, afin d'atteindre cet objectif sur lequel repose le mieux être d'une population de plus de Huit millions d'habitants¹.

Ce document s'est basé sur les diverses recommandations tirées des travaux et réflexions des instances gouvernementales, de la communauté internationale et de la société civile. Il a été élaboré à partir des problèmes multidimensionnels analysés dans un contexte de concertation et de large participation. De nombreuses initiatives engageant les partenaires du développement de toutes les tendances ont été pris en compte dans l'élaboration de ce document qui constitue le Plan d'Action d'Haïti pour la décennie 2001-2010.

Le Gouvernement haïtien, conscient de la nécessité de réajuster sa vision du développement durable et de se donner un nouveau mandat, a élaboré conjointement avec le système des Nations Unies, des partenaires internationaux de développement, des Organisations Non Gouvernementales et du secteur privé un

¹ Institut Haïtien de Statistiques: Haïti en Chiffres

Bilan Commun de Pays (Common Country Assessment-CCA). Ce document constitue jusqu'à date le diagnostic le

plus complet réalisé sur la situation d'ensemble du pays, par l'éventail des thèmes couverts, embrassant tous les aspects de notre société dans leur interaction. La partie du texte qui fait état de la situation économique et sociale porte très largement les traces de la multiplicité des acteurs qui ont contribué à sa préparation.

Ainsi, ce Programme national d'action constitue une vision partagée du développement national pour les dix prochaines années et reflète nos besoins, nos préoccupations en matière politique, économique, sociale et culturelle.

Le présent document **Programme national d'action 2001–2010**, s'appuyant sur une stratégie appropriée, est divisé en deux parties. La première présente un bilan de la situation économique et sociale des années 90. Il met l'accent notamment sur les points d'ordre politique, économique, social, institutionnel et environnemental tout en ciblant les facteurs de blocage à l'origine des déséquilibres identifiés tant au niveau interne qu'externe. Cette première partie prend également en compte quelques expériences positives enregistrées dans le cadre de la structuration de la société civile. Dans la seconde partie, le document propose le programme d'action du Gouvernement qui tient à corriger les déséquilibres et offrir de meilleures perspectives d'avancement. Ainsi, il vise à :

- (i) promouvoir un développement durable axé sur le renforcement des capacités commerciales du pays
- (ii) combattre la misère par la mise en place d'une ceinture de sécurité alimentaire
- (iii) garantir un climat de paix et de sécurité pour tous les citoyens
- (iv) renforcer la qualité des services sociaux au profit des plus pauvres.

2 LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE D'HAÏTI DES ANNEES 90

2.1 Extrême pauvreté

Au cours de la décennie précédente, l'une des priorités de l'État haïtien était de réduire l'extrême pauvreté par l'adoption de mesures appropriées et la mise en œuvre d'actions consistant à améliorer l'accès de la population aux marchés de consommation et à diminuer la disparité dans la distribution de la richesse. Cependant, des contraintes d'ordre structurel et conjoncturel n'ont pas permis d'atteindre les objectifs pour les années 90.

Le faible niveau de certains indicateurs, tels que l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans, l'accessibilité aux soins de santé, la mortalité infantile et post infantile, la mortalité maternelle, le taux de séropositivité au VIH, montre que les conditions de vie de la population sont encore précaires. A titre d'illustration, l'espérance de vie à la naissance demeure faible (54 ans) et la ration calorifique moyenne qui était estimée à 1788 calories/jour par personne en 1987 soit 80% de la ration journalière recommandée par la FAO, a régressé pour se situer autour de 1750 calories durant la deuxième moitié de la décennie 90.

En ce qui concerne l'extrême pauvreté, la majorité de la population vit en dessous du seuil de la pauvreté absolue et, à ce propos, la Banque Mondiale « estime aujourd'hui que 80% des 2/3 de la population qui vivent en zone rurale sont des pauvres ». Pour ce qui a trait à l'inégalité sociale, seulement 4% de la population possèdent 65% des ressources de tout le pays.

2.2 Enseignement élémentaire universel et problème d'alphabétisation

L'État haïtien s'était donné pour objectif pendant la dernière décennie entre autres, le renforcement du système éducatif, par l'amélioration du curriculum au niveau du de l'école fondamentale. Les mesures prises aussi bien au niveau de la mise en place des infrastructures qu'au niveau de la formation de ressources qualifiées, ont fait passer le taux de scolarisation, pour les enfants de moins de six ans, de 27,18 % entre 1990 et 1994 à 49% entre 1995 et 2000 et celui des enfants de la tranche d'âge de six à onze ans de 42,53% à 64,93%. Dans le même temps, le taux net de scolarisation pour les trois premiers cycles est passé de 45,53% à 66,8%¹.

Cependant, en raison de l'instabilité politique et de la faiblesse de l'économie, certains des résultats escomptés n'ont pas été pleinement atteints. Un tiers des enfants en âge scolaire n'ont pas accès à l'école, et l'espérance de vie scolaire est très réduite : 3ans 9mois. De même, l'effectif des apprenants en retard par rapport à

¹ IHSI, Statistiques Sociales, 2000, Tome I

leur âge représente plus de 50% de la population scolaire et le taux de déperdition pour les deux premiers cycles de l'enseignement fondamental² est considérable soit 35.5%.

Par ailleurs, les efforts consentis par le Gouvernement au cours de la précédente décennie ont abouti à une amélioration substantielle du taux d'alphabétisation qui est passé de 42.6% en 1990 à 58.4% en 2000¹

2.3 Condition féminine

La femme haïtienne demeure marginalisée en dépit de l'égalité de droits entre les sexes, consacrée par la Constitution en vigueur. Sur le plan économique, les femmes occupent la majorité des emplois informels et précaires du petit commerce et leur taux d'occupation, 40%, est largement inférieur à celui des hommes, 60%. Sur le plan familial, la proportion de ménages qui ont des femmes comme chefs de famille et qui sont de niveau social défavorisé, atteignait 39% pour l'ensemble du pays : 33% en milieu rural et 48% dans les villes.²

Certains experts qualifient la situation de "féminisation" de la pauvreté en raison du fait que les femmes sont souvent victimes d'injustice. Pour obvier à cet état de fait, l'État haïtien, à travers la création du Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme, travaille de façon soutenue à l'amélioration du statut de la femme haïtienne. Les dernières mesures envisagées prévoient le renforcement de certains acquis en matière d'équité de genre et la création davantage d'opportunités pour les femmes. Un point encourageant dans l'amélioration du statut de la femme est le fait que l'écart de scolarisation entre les filles et les garçons se soit substantiellement réduit au cours de la deuxième moitié des années quatre-vingt-dix.

2.4 Mortalité infantile et post-infantile

En dépit des conditions défavorables dans lesquelles a évolué la population haïtienne, les taux de mortalité infantile et post-infantile ont connu une amélioration significative, passant de 75,8 pour 1000 en 1995 à 66,7 pour 1000 en 2000³

Par ailleurs, les efforts du gouvernement en vue d'améliorer l'accès aux soins de santé, ont donné des résultats encourageants. Toutefois, beaucoup d'actions restent à entreprendre pour contourner les contraintes et créer de nouvelles opportunités pour parvenir à la réduction du taux de mortalité post-infantile.

2.5 Question de l'enfance défavorisée

En Haïti, les problèmes de l'enfance comme la malnutrition, la domesticité, la prostitution précoce et la délinquance juvénile étroitement liés à la pauvreté, sont particulièrement déterminés par la précarité de la situation économique du pays. Ils

² Bilan Commun de Pays, 2000

¹ IHSI : Statistiques Sociales, août 2000

² EBCM EMMUS I & II

³ IHSI Statistiques Sociales, 2000, Tome I

constituent des obstacles majeurs pour la majorité de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté absolue soit 80%.

Le groupe d'âge de 0 à 4 ans des enfants nés avec un faible poids à la naissance représente entre 12 et 17% des naissances vivantes⁴. De plus, la malnutrition se révèle très aiguës et a été estimée à 8% chez ces enfants¹. Pour le groupe d'âge de 5 à 14 ans représentant environ 2 millions enfants, près de 250,000 se retrouvent en domesticité (restavèk), 81% proviennent du milieu rural, 75% étant de sexe féminin². En outre, il a été enregistré en 1996, dans l'aire métropolitaine une augmentation de la pauvreté, illustrée par le nombre d'enfants de rues variant entre 6500 et 7800.

2.6 Mortalité liée à la maternité

Les infrastructures sanitaires, les services et soins de santé ont connu une certaine amélioration au cours de la dernière décennie et ont eu des répercussions positives sur les cas de décès liés à la maternité. Ces résultats sont le fruit de la politique de l'État en matière de formation de professionnels de santé qualifiés et de la décentralisation des services compétents.

Cependant, la mortalité liée à la maternité demeure préoccupante. Haïti accuse un taux de mortalité maternelle élevé, 457 pour 100.000 naissances vivantes³. L'analyse de la situation sanitaire de 1998 a montré que 15% des décès liés à la maternité touchent les adolescentes. En matière de santé de la reproduction, il est observé une grande vulnérabilité des femmes en âge de procréer : 27% des décès dans ce groupe d'âge sont dus au SIDA et aux complications de grossesse. L'assistance à l'accouchement reste faible. Seulement 20% des accouchements ont lieu sous assistance médicale, le reste étant réalisé à domicile par les matrones⁴ dans des conditions très difficiles.

2.7 Santé génésique

La question de la santé en Haïti renvoie à l'ensemble des problèmes de la société. La pauvreté ambiante limite l'accès aux soins de santé même quand un minimum d'infrastructure sanitaire existe. L'éducation conditionne l'efficacité de la médecine préventive ainsi que l'attitude individuelle et sociale face à la maladie.

Au nombre des problèmes identifiés en matière de santé génésique, il est à retenir la prédominance des maladies sexuellement transmissibles (20% des décès documentés) et des maladies carencielles liées aux déficiences alimentaires, la forte prévalence du SIDA (entre 5,4% et 7,7% pour la tranche d'âge 15-49 ans), le taux élevé de mortalité maternelle, la forte présence des maladies d'origine hydro-fécale et le caractère qualitativement et quantitativement insuffisant du personnel de soins

⁴ Bilan Commun de Pays, octobre 2000

¹ IHSI: Haïti en chiffres

² UNICEF, Haïti

³ Bilan Commun de Pays p. 70, octobre 2000

⁴ Bilan Commun de Pays p. 66

de santé. Dans le domaine de la planification familiale, à peine 18% des femmes en union utilisent des méthodes contraceptives modernes (13%) ou traditionnelles (5%).⁵

2.8 Environnement

Une des caractéristiques de l'urbanisation en Haïti est la bidonvilisation accélérée des espaces. Ce phénomène a pour conséquence d'exercer des pressions indues sur le peu d'infrastructures économiques et sociales des villes. La question de l'environnement en Haïti est aussi liée aux problèmes de population. Ce qui aggrave la vulnérabilité du pays aux catastrophes naturelles.

L'érosion a atteint un stade où les experts tendent à parler de processus de désertification pour certaines régions. Les données estiment à 16000 T/M/ha par an les pertes de sol enregistrées en Haïti, et certaines études révèlent que la population coupe près de quatre fois plus d'arbres que les rendements forestiers et agroforestiers ne permettent de prélèvement. La couverture forestière est évaluée à moins de 3% et le taux d'approvisionnement en eau est faible (43%). La crise de l'eau est telle que les sources qui alimentent les centres urbains sont entrées dans un processus de tarissement, et l'eau fournie par les systèmes d'approvisionnement est de plus en plus polluée. De même, il est enregistré une disparition progressive du patrimoine naturel caractérisé par une riche biodiversité. De plus, il est enregistré aussi une importante pollution provenant des déchets domestiques et industriels importés.

Les efforts déployés par l'État haïtien dans le domaine passent par les actions conduites par le Ministère de l'Environnement qui se donne pour objectif d'orienter la politique environnementale vers la réduction du niveau de pollution, le contrôle de l'émission de dioxyde de carbone, la gestion durable des ressources naturelles et la conservation du patrimoine naturel.

2.9 Insertions Economiques des Jeunes

La structure de la population des jeunes en Haïti variant de 15 à 34 ans estimés à 2,697,763 en 2000 représente une charge que l'État doit prendre en compte en vue de l'insérer dans le circuit économique de façon à permettre aux jeunes d'avoir une nouvelle vision de leur existence.

Ces jeunes font face, entre autres, à de sérieux problèmes de chômages et de sous-emploi. En vue de corriger la situation précaire des jeunes et de les aider à surmonter certains besoins primaires, la Secrétaire d'État à la Jeunesse, aux Sports et au Service civique (SEJSSC) a créé un fond d'insertion socio-économique.

⁵ Bilan Commun de Pays

2.10 Autres indicateurs de développement

L'économie haïtienne a connu durant cette dernière décennie deux tendances : La première, de 1990 à 1994, caractérisée par une crise socio-économique profonde résultant, entre autres, de l'embargo économique et financier imposé au pays entre 1991-1994, a provoqué une chute du Produit Intérieur Brut réel de 25%.

La deuxième tendance, de 1994 à 2000, est marquée par une faible croissance variant de 4,4% en 1994-1995 à 1,23% en 1999-2000 passant respectivement par 2,7%, 1,4%, 3,1% et 2,3% entre 1996 et 1999. Il convient de noter que la tendance à la baisse du PIB observée à partir de 1995-1996, s'est poursuivie en 1996-1997. En ce qui concerne le PIB per capita, il a continué à décroître en moyenne annuelle de l'ordre de 1%.

Les principales composantes du PIB ont eu des comportements assez variés durant la décennie 1990-2000. Le **secteur primaire** a été très lent à la reprise car sa dégradation a continué jusqu'à 1997 (-1,8%). Une reprise modeste a été observée à partir de 1998 (2,1% et 1,6%), puis le taux de croissance a été à nouveau négatif en 1999-2000 (-1,3%).

Au niveau du **secteur secondaire** grâce à la politique menée par le Gouvernement en matière d'infrastructures, il s'est produit un certain dynamisme du secteur caractérisé par des taux de croissance de 9,3%, 7,9% et 4,6% entre 1997-2000. Ceci a constitué un point positif pour l'économie nationale compte tenu du contexte global. L'industrie manufacturière a affiché une timide reprise par la réouverture de certaines industries d'assemblage au niveau du Parc Industriel, entreprises qui avaient fermé leur porte durant la période de l'embargo.

En ce qui a trait au **secteur tertiaire**, il y a lieu de souligner l'influence appréciable des services marchands sur le comportement du PIB. Le secteur bancaire, en effet, s'est révélé très dynamique en maintenant le taux de croissance autour de 4,2% durant la deuxième moitié des années 1990. L'arrivée sur le marché de deux nouvelles entreprises en télécommunications a également contribué au comportement positif de ce sous-secteur.

Au niveau de la demande globale, le taux d'investissement en matière de biens et services représente de 1994-1995 à 1999-2000 18,3% (I/PIB). Le comportement du secteur commerce par rapport au PIB se situait à 15,9% au début de la décennie et à 13,2% à la fin de la décennie.

Les opérations financières du Gouvernement se sont soldées par un déficit de 889 Millions de gourdes représentant 1,4% du PIB en 1999. Avec la reprise de la Coopération Externe en 1995, l'encours de la dette externe s'est accrue passant de 914 Millions de dollars Américain à 1,170 Millions de dollars US soit une augmentation de 256 Millions de dollars US. Notons que le pourcentage des créances en vers les Institutions Multilatérales représente en moyenne 83%¹ De plus, le paiement des intérêts de la dette (interne et externe) a plus que doublé

¹ Programme des Nations Unies pour le Développement: Situation Economique et Sociale d'Haïti, Dec. 2000

passant de 241,030 Millions de gourdes en 1994-1995 à 572,070 Millions en 1999-2000, ceci s'explique par l'accumulation des arriérés de paiements de la dette².

Le déficit structurel de la balance commerciale résultant du faible volume des exportations par rapport à celui des importations, a créé une forte pression sur la monnaie nationale aboutissant ainsi à une dévaluation continue de la gourde. Il est également constaté un fort accroissement de la masse monétaire globale passant de 13Milliards365.1 Millions de Gourdes en 1994–1995 à 25Milliards718.6Millions soit une croissance de 48,1%³.

En Haïti, la situation de l'emploi n'a pas évolué de façon significative. A ce sujet, il convient de noter que le taux d'**emploi** se situe en 1999 à 45%⁴ et de ce pourcentage, les emplois déguisés et les emplois précaires représentent une forte proportion. De plus, les emplois structurés occupent une très faible part du total, car moins de 10% de la population active travaille dans le secteur structuré sur une population en âge de travailler de 65.3% (IHSI, janvier 1996). Il est aussi important de souligner que les salaires pratiqués sont généralement faibles, aussi bien, dans le secteur structuré que dans le secteur non structuré. En effet, le salaire minimum par jour de 8 heures de travail se positionne à 36 gourdes depuis 1995 soit environ U\$ 1.44 (25 gourdes pour 1 dollar américain)¹.

3. EVALUATION DES FACTEURS QUI ONT FACILITE OU ENTRAVE LE DEVELOPPEMENT

Haïti possède sans conteste un ensemble de possibilités ou d'opportunités qui, moyennant une exploitation judicieuse, permettraient de dégager les bases d'une redistribution de la richesse nationale, dans un environnement de croissance et, par conséquent, de consolider le capital social du pays. En effet, le pays présente un profil démographique jeune, lequel constitue un atout important dans le cadre d'un programme à haute intensité de main-d'œuvre. Il est à noter aussi une forte capacité d'adaptation à des situations difficiles du secteur privé formel et informel, un potentiel touristique important alimenté par la richesse culturelle haïtienne. Une présentation de ses opportunités est faite au niveau du point III.1.

Par ailleurs, les problèmes auxquels est confrontée la société haïtienne peuvent être regroupés selon ces principales contraintes :

- Les problèmes de gouvernance qui rendent compte des difficultés de coordonner efficacement les activités des institutions étatiques, de gérer la coopération externe et de promouvoir un partenariat social solide ;
- La faiblesse de la modernisation des bases de production des biens et des services qui conditionne la capacité de la société à profiter des opportunités technologiques ;

² Banque de la République d'Haïti: Rapport Annuel 1999, Juillet 2000

³ Banque de la République d'Haïti (BRH)

⁴ Bilan Commun de Pays, octobre 2000

¹ Taux de change pratiqué sur le marché haïtien, Février 2001

- La question de l'exclusion sociale qui s'étend à une bonne partie de la classe moyenne déjà réduite, élargissant ainsi la paupérisation à une frange de plus en plus importante de la population.

L'ensemble des contraintes évoquées dans le paragraphe précédent seront envisagées plus loin sous plusieurs angles à savoir : contraintes d'ordre interne telles que la question de la gouvernance, les contraintes économiques, le faible niveau des ressources humaines, les problèmes d'ordre externe et exogène.

3.1 Les opportunités

3.1.1 Culture et tourisme

L'un des atouts majeurs de la société haïtienne est sa richesse culturelle : une culture métissée qui porte dans sa grande majorité l'empreinte de ses origines africaines tout en restant ouverte aux courants artistiques modernes qui viennent de l'occident ; une forte créativité qui trouve son expression dans les divers domaines de la création artistique. Plus particulièrement, la musique, l'artisanat et la peinture haïtienne ont acquis une reconnaissance internationale.

Le domaine artistique constitue donc un secteur porteur d'avenir. Il peut, en sa qualité de dénominateur commun à tout un peuple, assurer une cohésion sociale tout en contribuant au développement du potentiel touristique du pays.

3.1.2 Quelques expériences à généraliser dans le cadre de la structuration de la société civile

La structuration de la société civile en Haïti est appelée à prendre corps grâce à la participation citoyenne que la constitution interpelle selon les axes suivants : Le renforcement des capacités commerciales, la liberté d'entreprise et la disparition des privilèges ; le partenariat dans la fourniture des services publics et dans les grandes décisions nationales ; la structuration des acteurs sociaux et la formalisation de leur fonctionnement.

3.1.3 Quelques-uns des acquis en matière de gestion participative

Les cinq dernières années ont vu, malgré un contexte socio-économique difficile, la réalisation d'expériences probantes de gestion participative qui se rattachent à l'un ou l'autre des axes précités. Nous en citerons les suivantes :

- Le processus de planification décentralisée mis en oeuvre par le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) et qui vise la participation simultanée de tous les acteurs concernés dans des décisions multisectorielles;
- La participation des paysans bénéficiaires et des élus locaux dans l'application de la Réforme Agraire. Dans cette expérience, l'Institut National

de la Réforme Agraire (INARA) créa des espaces de concertation ayant conduit à la formation de structures locales de décision, de gestion et de suivi.

- La participation active de la jeunesse dans l'expérience des Agents Multiplicateurs de Changements, expérience pilotée par la Secrétairerie d'État à la Jeunesse, aux Sports et au Service Civique.

Le Programme d'Intervention Immédiate (PII) est une expérience encourageante de gestion décentralisée. Lancée par la Présidence au début de 1997, ce programme tente de répondre par des actions ponctuelles aux besoins pressants exprimés par la population des différentes régions du pays. Ce programme entend donner un rôle majeur à la décentralisation et à la participation dans le choix et l'exécution des activités de développement, testant ainsi une nouvelle approche de la planification du développement.

Trois ans après son lancement, l'évaluation des activités réalisées dans six communes du département du Nord, révèle que l'expérience est satisfaisante par rapport à l'objectif principal poursuivi, d'intégrer les bénéficiaires et les autorités locales dans les différentes phases d'exécution et de gestion des projets de développement local.

3.2 Les obstacles au développement

3.2.1 Les contraintes d'ordre interne

3.2.1.1 La question de la gouvernance

Les faiblesses structurelles constituent les causes majeures des problèmes économiques et sociaux du pays. Etant par nature une problématique transversale, la Gouvernance recoupe en long et en large toutes les entités de la société.

Elle génère dans son mode de fonctionnement des obstacles dans la collecte des taxes, la rationalisation des dépenses publiques et la capacité de l'appareil étatique à mettre en place une administration de service et de proximité ainsi que la promotion du tissu associatif qui est appelé à assurer une gestion partagée des questions sociales entre l'État et la société civile.

3.2.1.2 La question économique

Le système économique haïtien est traversé par des antagonismes profonds qui constituent des facteurs de blocage à un processus durable d'accumulation de richesse. Ces antagonismes sont renforcés par la longue période de récession des dix dernières années.

La pression démographique et le faible niveau de préparation de la population économiquement active freinent le développement du secteur agricole, alimentent l'élargissement de l'économie informelle, imposent des charges supplémentaires

pour la mise en place et l'entretien des infrastructures sociales. Il en est de même du phénomène de pauvreté qui affaiblit davantage l'épargne nationale et de ce fait limite les disponibilités en matière de dépenses sociales. De plus, les imperfections du marché, jointes à un cadre incitatif aux affaires limité, ralentissent les investissements en capital productif.

Face à ces contraintes structurelles et conjoncturelles, deux groupes de problèmes ont été identifiés: Ceux qui sont liés à l'environnement physique et à la production et ceux qui sont liés à l'environnement institutionnel des affaires et qui participent à des problèmes de gouvernance.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner que l'insécurité alimentaire et le désintéressement pour les activités du milieu rural amplifient la faiblesse de la production agricole.

3.2.1.3 Le faible niveau de formation des ressources humaines.

Le domaine des ressources humaines est appelé à partager avec la gouvernance les principaux points fondamentaux du système économique et social haïtien. La formation en constitue l'élément central. Elle conditionne la capacité du pays à profiter des opportunités technologiques et à adapter les attitudes des populations face aux problèmes environnementaux et de santé publique. Il convient de noter que le bas niveau de l'éducation conditionne le degré de performance de l'économie haïtienne, compromet l'efficacité de la médecine préventive et agit négativement sur l'attitude individuelle et sociale face à la maladie.

3.2.2 Les contraintes d'ordre externe.

Haïti est une petite économie assez ouverte, fortement dépendante de l'assistance externe. Ses exportations et ses importations de biens et services représentent 28% de son PIB en 1999 et les transferts annuels des Haïtiens vivant à l'étranger, constituent la deuxième source de revenu des ménages. Il convient de noter que le montant total des transferts privés enregistrés en 1999 s'élève à 509 Millions de dollars Américain contre 327,3 Millions de gourdes en 1998 soit une croissance de 35,7%¹

Par contre, Haïti a une très faible capacité à attirer des capitaux privés venant de l'extérieur. Les investissements directs ont baissé en 1997 (4 millions de dollars US) par rapport à 1990 (8 millions). Toutefois, une importante remontée est enregistrée en 1998 et s'est confirmée en 1999² grâce au développement, entre autre, du secteur des Télécommunications.

¹ Banque de la République d'Haïti: Rapport Annuel 1999, juillet 2000, p 32

² Banque de la République d'Haïti : Idem, juillet 2000

**Investissements directs étrangers en Haïti de 1995 à 1999
(millions de dollars des États-Unis d'Amérique)**

Année	1995	1996	1997	1998	1999
Investissements Directs étrangers	7.40	4.10	4.00	10.76	30.00

Source :Banque de la République d'Haïti (BRH), Résumé de la Balance des Paiements

Une autre dimension importante dans les considérations relatives aux contraintes et d'ordre externe renvoie à la question de la dette externe.

3.2.2.1 La problématique de la coopération externe

La problématique de la coopération externe s'ajoute à l'ensemble des problèmes de société en Haïti. Seul État francophone de la région, sa crise est aussi devenue celle d'une coopération externe qui cherche sa voie optimale d'actions dans un contexte de crise sociale globale. A certains égards, cette coopération, dans son mode actuel de fonctionnement, s'est retrouvée tiraillée entre le rôle que se sont assignées certaines ONG d'apporter des réponses aux urgences affectant les populations nécessiteuses et le rôle, plus durable, de support à la structuration d'une société civile en pleine maturation.

Face à l'ampleur des problèmes de société, les frontières d'actions des ONG et des agences des institutions multilatérales sont devenues de plus en plus poreuses et la communauté internationale a été amenée à se substituer aux institutions étatiques là où la logique de leurs actions et de leur capacité de recul par rapport aux phénomènes, commandait surtout de tirer constamment la sonnette d'alarme. Le Bilan Commun de Pays a fait remarquer avec raison qu'*en se concentrant sur des programmes d'urgence pendant l'embargo et durant les années suivantes, la communauté internationale semble avoir été aveugle (i) à certains phénomènes qui ont profondément transformé les structures économiques et sociales du pays (ii) aux distorsions que l'aide d'urgence a provoquées dans les systèmes de services sociaux.*

Cependant, il convient de noter que l'État haïtien est en train d'accroître ses investissements dans les services sociaux de base. L'aide internationale n'est pas très loin non plus de s'accommoder des objectifs retenus dans le contexte de l'initiative 20/20, si l'on se réfère aux réaménagements que la communauté des bailleurs est en train d'opérer dans le budget alloué à Haïti. En 1998, la ventilation de l'aide publique au développement par secteur prioritaire s'établissait selon le tableau suivant :

L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT PAR SECTEURS D'IMPORTANCE EN 1998

SECTEURS	POURCENTAGE(%)
Assistance humanitaire	20
Développement Régional	14
Santé	11
Transport	11
Gouvernance	11
Agriculture	10
Éducation	7
Développement Social (1)	6
Énergie	3
Autres (2)	8

Source : Programme des Nations Unies pour le Développement (1998), *Rapport de Coopération au Développement en Haïti*, Port-au-Prince, Haïti.

(1) Eau, assainissement, services d'urbanisme

(2) Gouvernance de l'économie, industrie, ressources naturelles, communication, commerce et prévention des désastres

3.2.3 Les contraintes d'ordre exogène

Ces contraintes sont généralement de deux ordres :celles liées à la vulnérabilité aux chocs économiques et financiers internationaux ainsi que celles dérivées de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles.

L'impact des chocs économiques liés à la persistance d'un environnement institutionnel et socio-politique défavorable crée les conditions d'une forte propagation de leurs effets. De ce point de vue, la vulnérabilité de l'économie haïtienne aux chocs de l'économie mondiale a des implications négatives sur la gestion des affaires de l'État. La meilleure stratégie est de conduire des politiques qui permettent d'amortir les coûts sociaux de ces chocs et de circonscrire leurs effets.

La position géographique d'Haïti et son insularité en font un pays très vulnérable aux catastrophes naturelles. De 1990 à 1999, le pays a connu 16 cyclones, plus de 25 inondations sectorielles, un séisme majeur et 7 sécheresses¹. La forte densité de la population, estimée actuellement à une moyenne de 290 habitants par km², la croissance rapide des zones de bidonvilles dont la densité, dans certains cas, a atteint les 2500 habitants à l'hectare, constituent des facteurs d'aggravation de la vulnérabilité et participent pleinement de la problématique de la pauvreté.

¹ Bilan Commun de pays pour Haïti, p43

DEUXIEME PARTIE

4 PROGRAMME NATIONAL D'ACTION 2001-2010

4.1 Vision de développement

Le développement économique et social d'Haïti pour la décennie 2001-2010 ne pourra se faire que par l'adoption d'une vision commune en vue de la mise en valeur et de l'utilisation de toutes les ressources naturelles, matérielles et humaines du pays. Cette vision englobera tous les aspects de la vie haïtienne à l'horizon 2010.

La stratégie découlant de cette vision tiendra compte des grandes tendances économiques mondiales, notamment la globalisation des échanges et le regroupement des pays en grands pôles économiques et commerciaux. Elle incorporera également la constitution d'une nation socialement juste, économiquement forte et politiquement indépendante; l'établissement d'un État stable et fort, capable de protéger les valeurs et les traditions de la nation dans son ensemble; la lutte contre la pauvreté, le renforcement des capacités de production, la sécurité sociale et le système de partenariat avec la société civile.

De plus, le Gouvernement renforcera l'unité nationale en réduisant les écarts entre les couches sociales de la population. Il accentuera la reconnaissance du droit au progrès, à l'éducation, à la santé, au travail et aux loisirs pour tous les Haïtiens. Il instaurera un régime gouvernemental basé sur le respect des droits humains, la paix sociale, l'équité économique, la concertation et la participation de la population aux grandes décisions engageant la vie nationale par une décentralisation effective.

La mise en œuvre de cette stratégie sera le fruit de la volonté et de l'action conjuguée de l'État et des entités de société civile. La volonté de faire, la compétence et le sérieux devront refléter les différentes actions qu'entreprendra l'État.

Le Gouvernement rationalisera les maigres ressources dont il disposera et hiérarchisera les actions en vue d'arriver à des résultats concrets. L'agriculture, le tourisme, le commerce, les infrastructures, l'environnement, l'éducation, la santé constitueront les principaux secteurs de développement. La décentralisation sera ainsi un atout pour la réussite de tout programme de développement moyennant la structuration des différents bureaux départementaux et aussi la participation des collectivités territoriales à tous les niveaux.

4.2 Objectifs de développement

Le Programme National d'Action 2001-2010, en raison des faiblesses constatées au niveau de l'économie, articulera ses actions autour de deux grands objectifs: une croissance économique durable et la réduction de la pauvreté.

a) une croissance économique durable

L'objectif de croissance de 5% en moyenne annuelle du Produit Intérieur Brut (PIB) en termes réels retenue pour le premier quinquennat et de 7% pour le second, passe par une stabilité macroéconomique, fondement essentiel d'une croissance soutenue, en favorisant l'application de politiques budgétaire, commerciale, monétaire et de change avisées et en préconisant l'adoption de réformes structurelles et institutionnelles dont elles doivent s'accompagner.

b) La réduction de la pauvreté

Cet objectif sera atteint par le renforcement des actions visant à améliorer les conditions de vie de la population et à assurer une redistribution équitable des fruits de la croissance. La lutte contre la pauvreté permettra de réduire sensiblement le nombre d'Haïtiens vivant au-dessous du seuil de pauvreté absolue et d'améliorer les indicateurs de bien-être de la population.

5 LES GRANDES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

5.1 Engagement 1 : Promouvoir l'environnement institutionnel pour une bonne gouvernance

Conscient de la nécessité d'une réforme institutionnelle profonde pour la réalisation des objectifs définis dans le programme d'action 2001- 2010, l'État haïtien entend mettre en place des dispositions nécessaires pour favoriser une bonne gouvernance. Ces dispositions toucheront l'ensemble des domaines liés à la politique, l'économique, l'institutionnel et au social. L'État haïtien, avec l'appui de ses partenaires de développement, portera son action sur les axes dominants caractérisant une bonne gouvernance.

5.1.1 État de droit

Le Gouvernement entend garantir l'administration d'une saine justice, rétablir et maintenir l'autorité de l'État et la primauté de la loi, assurer le déroulement normal des activités dans l'ordre, la sécurité et la paix qui constitueront, les axes majeurs de l'action gouvernementale. Dans cette optique, la préoccupation constante des Pouvoirs Publics sera de promouvoir le respect et la protection de la personne humaine, de renforcer la capacité institutionnelle du Parlement en vue d'améliorer l'exercice de ses fonctions législatives et de contrôle des actes du Pouvoir exécutif, de réformer le système judiciaire et de veiller au fonctionnement adéquat de la

police, des prisons, du Bureau du protecteur du citoyen et de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif.

5.1.2 Démocratisation

Pour garantir une évolution harmonieuse de la société haïtienne, le gouvernement veut travailler pour affermir et approfondir le processus démocratique en préservant l'indépendance et l'équilibre entre les trois Pouvoirs : Exécutif, Législatif et Judiciaire. Il veut aménager des mécanismes permanents de consultation et de concertation entre les différentes composantes de la nation, favoriser le développement des partis politiques et valoriser le droit à la différence.

5.1.3 Décentralisation

Le Gouvernement continuera la mise en place des conditions nécessaires à la prise en charge de nouvelles responsabilités par les collectivités territoriales et opérera des changements parallèles dans les structures et le fonctionnement de l'État.

Les actions à mener dans ce domaine viseront principalement le renforcement des structures et des capacités locales et seront axées sur un programme d'appui aux communes. Les actions ponctuelles envisagées sont la promotion de l'éducation civique de base, l'assistance à la mise en place des institutions locales et à l'installation des nouveaux conseils et assemblées, l'établissement de cadres et de mécanismes de consultation permettant aux populations locales d'exprimer leurs besoins, leur volonté et leurs aspirations et d'assurer le suivi des interventions réalisées à leur profit.

Une assistance technique sera fournie en vue d'assurer, de concert avec les autorités locales, la formulation des projets et la supervision de leur exécution, la recherche de financement, la mise en place des structures administratives, la formation du personnel et le renforcement de la capacité opérationnelle des différentes administrations des collectivités territoriales.

La décentralisation, en contribuant ainsi à une meilleure distribution des capacités productives ainsi que des revenus, aidera à l'intégration entre le monde urbain et le monde rural, faisant du même coup de la société civile, un acteur fondamental dans la vie démocratique et dans la consolidation des bases du développement national et local.

5.1.4 Structuration de l'économie

Le rôle de l'État dans l'établissement d'un cadre macroéconomique stable et favorable revêt une importance déterminante. L'État cherchera à préserver les grands équilibres macroéconomiques. La maîtrise du déficit budgétaire courant ainsi que la stabilisation du taux d'inflation et du taux de change sont des éléments qui contribueront à réduire l'incertitude des investisseurs et créeront un environnement propice au développement des entreprises. Le programme de modernisation des entreprises d'État et la réforme de la Fonction Publique seront poursuivis de manière

à assurer dans une certaine mesure un service de qualité à la population et aux investisseurs.

Pour favoriser l'accumulation, l'investissement et la croissance, l'État s'efforcera d'orienter l'épargne nationale vers des activités productives, au moyen d'une politique fiscale, financière et monétaire capable de promouvoir les investissements et d'orienter vers le système bancaire domestique une partie de l'épargne des Haïtiens vivant à l'étranger. Il veillera aussi à l'harmonisation de la politique tarifaire et non tarifaire avec les données de la mondialisation. La suppression de tous les dispositifs de protection abusive ou d'appui aux pratiques restrictives de la concurrence, contribuera aussi à améliorer le cadre de fonctionnement des activités productives et d'échanges.

L'État veillera enfin au renforcement institutionnel du secteur privé, à une meilleure intégration régionale et internationale d'Haïti et disposera d'une capacité importante d'orientation des agents économiques privés.

5.2 Engagement 2 : Renforcement des capacités de production

En ce qui concerne les obstacles d'ordre structurel au développement du pays, l'État haïtien s'engage, avec l'appui de ses partenaires, à mettre en place des stratégies et trouver les moyens nécessaires pour le renforcement de la capacité de production. Ces stratégies permettront, entre autres, de conditionner l'activité industrielle et commerciale, de dynamiser l'agriculture, de renforcer les infrastructures de base, d'assurer la formation des ressources humaines nécessaires.

5.2.1 Les secteurs porteurs de croissance

En vue d'atteindre l'objectif de croissance annuelle retenue, les secteurs porteurs sont l'agriculture traditionnelle (produits vivriers), la Pêche et les produits destinés à l'exportation (café Haïtien Bleu, primeurs, mangues), l'exploitation des mines et carrières, le tourisme et le commerce, associés au développement des zones franches industrielles.

5.2.1.1 L'agriculture

En dépit des faiblesses confirmées par toutes les analyses, ce secteur constitue l'un des piliers de la croissance de l'économie nationale, c'est pour cette raison que le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), a décidé de réorienter la politique agricole du pays afin non seulement d'atteindre la **sécurité alimentaire** mais encore d'améliorer la **production destinée à l'exportation** par l'introduction de technologies adaptées et par la création de conditions propices aux investissements privés.

- L'objectif de sécurité alimentaire arrêté est, dans le court terme, de réduire l'écart entre le niveau actuel d'environ 1707 calories à 2260/calories/personne/jour fixé par la FAO et de l'atteindre à la fin du

premier quinquennat et dans les cinq prochaines années subséquentes de l'améliorer.

- Dans l'hypothèse d'un taux de croissance de 5% de l'économie globale, la production agricole représentant en moyenne 30% du PIB, contribuera pour un taux de croissance supérieur à 5%.

Dans cette perspective, les axes stratégiques du secteur agriculture visent l'augmentation du crédit formel au secteur rural, la rationalisation de la politique de maîtrise de l'eau, le renforcement de l'environnement institutionnel du secteur agricole, l'amélioration et l'actualisation du Cadastre, le développement des infrastructures hydro-agricoles, le renforcement de la recherche, la lutte contre le déboisement et l'amélioration des circuits de commercialisation agricole.

D'autres mesures plus spécifiques seront adoptées pour atteindre les deux objectifs de sécurité alimentaire et de promotion des cultures exportables. Elles sont d'ordre **juridico-institutionnel et technique**: celles qui faciliteront l'accès à la propriété foncière et celles qui contribueront à l'encadrement des agriculteurs. Ponctuellement, dans les cinq prochaines années, **la réforme agraire** sera poursuivie par l'extension de l'expérience positive du Bas- Artibonite aux autres régions du pays et la performance financière de la **Banque de Crédit Agricole (BCA)** sera améliorée par l'harmonisation des activités de cette institution en matière de crédit agricole avec celles d'autres instances du Ministère de l'agriculture. Ces mesures contribueront également à l'amélioration qualitative et quantitative de la production nationale par la mise en œuvre d'un programme phytosanitaire.

5.2.1.2 Les mines et carrières

L'exploitation rationnelle des mines et carrières contribuera également à l'augmentation des revenus générés par le secteur primaire de l'économie. La politique dans ce domaine sera axée sur l'exploitation des gisements déjà identifiés et l'objectif principal fixé sera de faire croître de façon substantielle la contribution de cette branche d'activités à la croissance du PIB qui actuellement représente près de 9%.

Les actions entreprises viseront à mettre en exploitation les gisements pour lesquels les études de rentabilité se sont révélées satisfaisantes. Il s'agit de certains gisements d'or et de cuivre, des gisement auro-argentifères, d'un nombre substantiel de gisements, de dépôts de craie et de dépôts de pouzzolane.

Le gouvernement entend aussi régulariser et rentabiliser l'exploitation des matériaux de construction : sables, roches, argiles, etc....

5.2.1.3 Secteur touristique

Le développement de l'industrie touristique constitue l'un des principaux axes du programme d'action. En plus des nombreux avantages prévus dans le nouveau code

des investissements en vue d'attirer les capitaux étrangers, un Plan Directeur a été élaboré par la Secrétairerie d'État au Tourisme.

Les actions qui seront menées dans le cadre de ce secteur viseront à améliorer substantiellement sa contribution à la formation du PIB qui se situe actuellement aux environs de 12% notamment par une dynamisation des branches d'activités liées au tourisme. Les actions futures viseront essentiellement à assurer la promotion des produits touristiques axés sur le patrimoine culturel, historique et naturel, améliorer les sites et infrastructures touristiques existant, augmenter la capacité d'accueil et mettre en valeur le potentiel touristique non exploité.

5.2.1.4 Les zones franches industrielles

Le développement des zones franches industrielles est retenu comme une des options permettant de lutter contre le chômage et la pauvreté, d'assurer des rentrées de devises et le transfert technologique. L'objectif visé est de créer environ durant le premier quinquennat 140.000 nouveaux emplois directs et permanents.¹ Des efforts seront poursuivis au cours du second quinquennat en vue d'une augmentation significative et supérieure à celui du quinquennat précédent. La politique du secteur donnera lieu à la mise en place de 14 nouvelles zones franches et rendra disponibles 14.750.000 pieds carrés de surface industrielle.¹

Outre les projets de législation élaborés pour la réglementation et le fonctionnement des zones franches, la refonte du code des investissements en vue de son adaptation aux nouvelles données internationales, d'autres actions sont entreprises dans l'optique de bénéficier des privilèges qui seront offerts. Une commission chargée de la promotion des investissements est créée avec pour mission de réaliser les études pour l'implantation des zones franches, la recherche de partenaires et de financement. Les premiers travaux de cette commission ont porté sur les activités d'implantation.

Certaines actions à réaliser immédiatement ont été identifiées. Il est prévu la construction d'un « One stop building », local administratif regroupant toutes les institutions intervenant dans les opérations d'investissements, (Ministère du Commerce et de l'Industrie, Douanes, Service des Impôts), l'agrandissement de la Société Nationale des Parcs Industriels (SONAPI) et la construction de nouveaux bâtiments à usage industriel, la construction de trois nouveaux parcs dans trois villes du pays.

5.2.2 Les secteurs de support

Les politiques sectorielles de support à la croissance passeront par la construction, la réhabilitation et l'entretien des infrastructures de base. Cette démarche sortira d'un plan national des infrastructures regroupant: transport, routes, énergie, ports et aéroports, télécommunications et la réduction de façon significative

¹ Organisation Fanmi Lavalas:Programme Economique et Social 2001-2006, Novembre 2000,p 55

¹ idem, p 55

du processus de dégradation de l'environnement. Pour y arriver, l'État haïtien renforcera les structures institutionnelles visant une meilleure gestion et évaluation des projets appelés à instrumenter ce programme d'action. Certes, la mise en application de ces politiques dépassera l'horizon 2010.

5.2.2.1 Transports

Le secteur transport joue un rôle majeur à tous les échelons des activités de production, de distribution et de commercialisation. Au cours de ces dix prochaines années les actions de ce secteur se concentreront sur le renforcement et l'achèvement des grands axes du réseau routier national, des ports et aéroports, dans les zones prioritaires de développement à forte productivité.

En ce qui concerne le réseau routier national, il sera complété, en priorité, de façon à permettre la communication entre les 565 sections communales² du pays. Durant le premier quinquennat, seront entreprises la réhabilitation et la construction de 1511 Kilomètres de pistes rurales, de 1391 kilomètres de routes intercommunales et il sera rendu adéquat le fonctionnement des réseaux urbains.³ Aussi, les grands chantiers seront poursuivis et étendus au niveau des routes nationales.

Dans le domaine des infrastructures portuaires et aéroportuaires les actions spécifiques suivantes seront menées :

- Améliorer l'existant dans le domaine des services aéroportuaires dans une première phase et dégager des ressources pour augmenter les infrastructures dans une seconde phase,
- Encourager le transport maritime par la mise en place d'installations portuaires adéquates dans les villes côtières, ce qui devra faciliter la circulation de la production vivrière vers les centres urbains, et limiter la pression sur le réseau routier urbain en privilégiant des véhicules de transports en commun de grande capacité.

Il convient de souligner, par ailleurs, que la stratégie générale du secteur repose sur les principes suivants: la sauvegarde des investissements déjà réalisés, l'extension équilibrée des réseaux existants et le partenariat entre le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communication et les compagnies privées. Cette stratégie devra contribuer à accroître l'efficacité du Ministère dans le domaine de la planification et de la régulation des sous-secteurs dont il a la charge, aboutissant ainsi à une supervision plus effective des travaux publics réalisés par les entreprises privées, les collectivités locales et régionales.

5.2.2.2 Énergie

L'augmentation substantielle de la production énergétique est centrale dans la stratégie de croissance économique de ces dix prochaines années. L'objectif principal dans ce domaine consiste à arriver à une production d'énergie électrique à

² La section communale est la petite entité Administrative du pays

³ Organisation Fanmi Lavalas: Programme Economique et Sociale 2001-2006, Novembre 2000

coût réduit pour améliorer la compétitivité des secteurs d'activités les plus exposés à la concurrence internationale comme l'industrie d'assemblage et le tourisme et réduire la part de l'inflation par les coûts imputables à la faiblesse de la production d'électricité. Les axes stratégiques d'actions pour atteindre cet objectif seront :

- Le développement de toutes les ressources énergétiques ainsi que la promotion des technologies efficaces locales avec des projets de recherches et de développement
- La diminution de la pression énergétique sur les ressources ligneuses du pays ainsi que le contrôle de l'utilisation de ces ressources avec les projets de substitution et de conservation énergétique ;

Les actions à entreprendre doivent permettre de lutter contre la dégradation du système actuel de production d'énergie électrique par la réhabilitation des installations thermiques existantes et l'amélioration de la production d'énergie hydroélectrique, d'améliorer la performance financière de l'Électricité d'Haïti. (Ed'H) par la réduction des pertes techniques et des pertes dues au vol du courant électrique de 56% à moins de 20%, d'augmenter la capacité de production thermique avec l'assistance technique et financière des partenaires d'Haïti, de façon à rapprocher la fourniture d'énergie électrique de 24 heures par jour particulièrement dans les villes principales.¹ Il est également prévu de promouvoir un partenariat avec des entités compétentes de la société civile (secteur privé, ONG, association d'utilisateurs) dans la production, la gestion et la distribution de l'énergie électrique ainsi que de développer, à moyen terme, avec l'aide technique et financière internationale des sources alternatives de production d'énergie, Haïti étant doté d'un potentiel important en ressources éoliennes et solaires.

5.2.2.3 Télécommunications

Dans le cadre du Programme d'Action 2001-2010 le secteur des Télécommunications constitue la voie principale qui permettra au pays de bénéficier des opportunités technologiques qu'offrent les avancées de la « nouvelle économie » en matière de communication et, à cet effet, représente, au même titre que l'énergie, un support essentiel aux activités de production. De plus, malgré le caractère sectoriel de ce domaine, les nouvelles approches en matière de télécommunications, en font un secteur d'une forte portée transversale capable d'amplifier les actions de l'État dans la mise en œuvre des programmes prévus dans les autres champs du développement.

La politique en matière de télécommunications s'articulera autour des axes suivants : l'extension des services de téléphonie, une meilleure harmonisation des rapports entre l'État et le secteur des médias et le développement d'un partenariat efficace entre l'État et le secteur privé pour rendre disponibles les facilités d'Internet dans les différentes régions du pays. Pour atteindre les objectifs fixés dans ces axes stratégiques, « la réforme du secteur des télécommunications qui a démarré avec l'entrée sur le marché du téléphone portable devra se poursuivre en visant une plus

¹ Organisation Fanmi Lavalas: Programme Economique et Sociale 2001-2006, Novembre 2000

large desserte qui devra s'accompagner d'une réduction des coûts d'abonnement. »

5.2.2.4 Protection de l'environnement

L'environnement, de part sa transversalité, participe à la problématique d'un développement durable pour Haïti. Les solutions à envisager sont donc indissociables d'une politique efficace de réduction de la pauvreté. Cependant, cela n'exclut point l'existence d'une entité institutionnelle spécifique devant porter un projet environnemental viable. C'est ainsi que le Ministère de l'environnement, à travers son Programme d'action, se donne pour objectif d'orienter la politique environnementale de l'État vers la réduction du niveau de pollution, la gestion durable des ressources naturelles et la conservation du Patrimoine naturel.

Les axes d'intervention prévus sont : la protection des parcs naturels et des forêts, l'amélioration de la gestion des bassins versants, particulièrement ceux dominant les périmètres irrigués des barrages hydroélectriques et les grandes agglomérations urbaines, la fourniture de services écologiques de base, la rationalisation de la pêche, la promotion de l'éducation environnementale pour attirer l'attention de la population sur le **binôme environnement-développement**. Le Ministère prévoit également d'élaborer un cadre d'exploitation des mines et des carrières, d'assainir l'environnement.

5.3 Engagement 3 : Intégration du commerce dans la stratégie globale de développement

La configuration de l'économie internationale est fortement marquée par le processus de globalisation, d'intégration et d'interpénétration des régions et des pays et de ce fait, elle impose à Haïti des conditionnalités qui l'obligent à s'intégrer dans le circuit des relations de marchés au niveau de la région.

Dans cette perspective, durant ces dernières années, des initiatives et actions ont été menées et poursuivies en vue d'assurer l'intégration régionale d'Haïti. En effet, Haïti a obtenu, entre autres, son intégration au groupe ACP/convention de Lomé, depuis décembre 1989, au CARIFORUM et au Système Économique Latino-Américain (SELA). Et son adhésion à la CARICOM, en juillet 1999. Depuis 1994, Haïti fait parti de l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC).

L'intégration du commerce des biens et des services dans la stratégie de lutte contre la pauvreté représente un élément déterminant dans le développement économique et social futur du pays. Dans ce contexte, il sera procédé à la mise en œuvre d'une politique favorable à la libre concurrence, à l'investissement et au développement du secteur privé, à l'accélération et à la rentabilisation de l'intégration d'Haïti dans les marchés caraïbéens et régionaux par une présence soutenue sur le marché extérieur. Un accent particulier sera mis sur le renforcement des capacités de production et de la compétitivité du pays ainsi que sur la formation d'un personnel qualifié capable de participer efficacement aux négociations commerciales multilatérales.

De plus, il sera mise en œuvre des actions visant :

- Le renforcement de la politique commerciale y compris en créant un environnement apte à attirer les investissements;
- Le développement des capacités humains et institutionnelles en matière de connaissance et de compétence dans le système commercial multilatéral;
- Une aide aux réseaux de distribution pour leur restructuration;
- L'implantation d'une stratégie de substitution de certains produits importés;
- La libéralisation des marchés contre toutes formes de corruption;
- La lutte contre la vie chère artificielle.¹

Ces axes de politique se veulent être une réponse aux problèmes posés par le déficit structurel du commerce extérieur, de la balance des paiements, du problème de l'endettement, de la lente croissance des exportations et de la contraction des flux de capitaux externes. Il vise également la recherche de la diversification des filières d'exportation, l'accroissement de la capacité nationale de remboursement de la dette et l'amélioration de la position d'Haïti en tant que pays emprunteur. De plus, l'État mettra l'accent sur la récupération des parts de marchés perdus, la recherche de nouveaux marchés, la diversification de ses partenaires commerciaux, la régularisation du commerce transfrontalier avec la République Dominicaine.

5.4 Engagement 4 : Renforcement des moyens humains

Les secteurs du domaine social sont appelés à jouer un rôle primordial dans la réalisation des objectifs inscrits au programme d'action 2001-2010. Il s'agit pour l'État, par l'amélioration de la gouvernance et la conduite de politiques d'investissement soutenus dans les services sociaux de base, d'arriver à un développement suffisant des ressources humaines. Pour ce faire, les axes prioritaires d'intervention seront l'éducation et la santé pour lesquelles les actions à entreprendre devront entrer en synergie avec les secteurs de nature plus transversale que sont la culture, la sécurité sociale et devront également permettre d'améliorer le statut de la femme.

Les mesures envisagées viseront, par le renforcement du rôle distributif de l'État, la réhabilitation du capital social haïtien autour duquel s'articuleront les actions de développement qui proposent au niveau des thèmes transversaux les éléments suivants¹:

5.4.1 Éducation , culture et formation

Le gouvernement dans le cadre de sa politique en matière d'éducation décide de porter son action sur la scolarisation universelle à travers le Plan National d'Éducation et de Formation. Cette action vise à porter à 100% le taux net de

¹ Organisation Fanmi Lavalas, Programme Economique et Social 2001-226, Novembre 2000, p 51

¹ Bilan commun de pays pour Haïti, p90

scolarisation au niveau des deux premiers cycles de l'enseignement fondamental au terme de 2004.

Cet objectif permettra au Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports (MENJS) d'axer cette stratégie autour de : l'augmentation de l'offre scolaire, l'amélioration de la qualité de l'éducation, l'amélioration de l'efficacité externe du système éducatif, le renforcement de la gouvernance du système éducatif, la réhabilitation et la construction d'écoles. Les interventions envisagées visent à appuyer l'effort de promotion d'une école de qualité accessible à tous les citoyens. Des programmes d'interventions spécifiques couvrent aussi bien les infrastructures scolaires que l'environnement légal et institutionnel du secteur, la mise en oeuvre de politique linguistique, la révision du curriculum, l'implantation progressive de système à double ou triple vacation.

Des actions spécifiques seront lancées comme : appui à la gouvernance, subventions aux enfants des couches défavorisées de la population, promotion d'un partenariat fonctionnel entre les secteurs public et privé, mise en place d'un système de crédit au profit des étudiants de l'enseignement universitaire et de ceux des centres de formation technique.

En outre, il est également envisagé d'encadrer les enseignants et directeurs d'écoles, de mettre en place un système de suivi et d'évaluation des apprentissages, de développer un programme alternatif d'alphabétisation et d'habilitation professionnelle des adultes avec des stratégies spécifiques qui favorisent l'incorporation des femmes au développement, de structurer et de moderniser l'Université d'État.

La politique du gouvernement dans le domaine culturel vise un double objectif économique et social. Sur le plan économique, il s'agit d'exploiter le patrimoine culturel haïtien au profit du développement du secteur touristique. Sur le plan social, il s'agit d'utiliser les valeurs culturelles pour restaurer le tissu social affecté depuis environ deux décennies de crises socio-politiques.

La politique culturelle ne saurait être dissociée de la politique d'éducation, l'école constituant la filière privilégiée de transmission et de pérennisation des valeurs sociales. Ainsi, outre la prise en compte dans les curricula des principes de civisme et d'activités visant à une meilleure connaissance du patrimoine culturel, le cadre d'interventions de l'État prévoit une plus forte intégration des produits culturels dans les activités économiques. A cet effet, les actions à entreprendre visent à doter le Ministère de la Culture d'outils capables de garantir la gestion stratégique et opérationnelle des ressources de la culture, de renforcer le cadre juridique et institutionnel de façon à garantir les droits d'auteurs, d'organiser le marché domestique de la culture et de promouvoir les entreprises culturelles sur les marchés internationaux.

5.4.2 Santé et hygiène

Durant les dix (10) prochaines années, le Ministère de la Santé Publique et de la Population conjuguera ses efforts sur l'implantation des Unités Communales de

Santé (UCS), l'amélioration de la qualité des services fournis par les Institutions du Système National de Santé incluant celles des secteurs public et privé. Dans le cadre du Programme d'Action 2001–2010, les axes d'interventions suivants sont retenus:

La réorganisation du Système National de Santé (SNS), en mettant l'emphase sur les UCS ciblées.

Le renforcement Institutionnel des Directions Départementales, en accentuant les capacités de planification et de gestion des ressources humaines, financières, ainsi que la supervision et la logistique.

Le développement du cadre de financement des Services de Santé, par la mise en place d'un système consolidé de gestion comptable et par le renforcement des stratégies de développement du système d'assurance et/ou de mutuelles.

Le développement et l'Intégration de systèmes d'information, en les adaptant aux besoins identifiés, à tous les niveaux du système de santé.

5.4.3 Eau et assainissement

Les éléments de solution à moyen terme passent par des investissements massifs en installations hydrauliques, la résolution des problèmes d'environnement liés aux ressources aquifères et une meilleure responsabilisation des entités de la société civile dans la production et la gestion de l'eau.

Pour le prochain quinquennat des efforts seront consentis en vue de relever le taux moyen de couverture d'approvisionnement en eau potable de son niveau actuel de 44% à 80% dans les villes et de 16 à 70% dans le milieu rural. Des efforts seront amplifiés en vue d'obtenir une performance à hauteur de 100%

Les actions envisagées par l'État sont de mettre en place un grand conseil de l'eau, d'inscrire la réforme globale du système de distribution d'eau dans le processus de décentralisation administrative en impliquant davantage les Collectivités territoriales et les groupes représentatifs de la Société Civile dans l'offre et la gestion de ce produit, de renforcer les axes de coopération avec les institutions bilatérales et multilatérales et de promouvoir un partenariat solide entre les secteurs public et privé dans la production de l'eau.

Dans le domaine de l'assainissement et du drainage, les actions à entreprendre seront d'ordre curatif et préventif. Les interventions curatives s'attaqueront aux causes immédiates des problèmes déjà identifiés.

Au cours des cinq prochaines années, il s'agit pour l'État de mettre en œuvre un vaste programme de curage et de réparation des réseaux existants. A moyen terme, il s'agit de procéder à la construction d'autres réseaux en vue de promouvoir une gestion visant à responsabiliser les populations des zones desservies. C'est à ce stade que devront intervenir les actions préventives qui couvriront aussi bien le

champ de l'éducation civique que celui du respect des normes d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

5.4.4 Equité de genre

La politique de l'État en matière de genre sera poursuivie à travers les structures de fonctionnement du Ministère à la Condition Féminine. Conforme aux vues exprimées par le Groupe Élargi de Réflexion (GER) « Équité de Genre » dans le cadre du Bilan Commun de Pays pour Haïti, le programme vise à valoriser la femme et à promouvoir l'avènement d'une société de justice et d'équité.

Les principaux axes stratégiques sont l'amélioration du statut juridique et des conditions de vie des femmes, la création d'emplois pour les femmes, la promotion de l'entrepreneuriat féminin et la participation active des femmes à la relance de l'économie. Les actions envisagées sont la mise en place d'un système de crédit accessible aux femmes entrepreneurs, la définition d'un cadre pour la formalisation des activités qui occupent les femmes travaillant dans l'informel, l'augmentation de la capacité des femmes en matière de gestion d'entreprises et de coopératives, la mise en réseau des associations de femmes et la mise sur pied d'une banque de données sur les conditions de vie des femmes en milieu rural.

5.4.5 Protection et intégration sociale

La politique prévue dans ce domaine sera mise en œuvre par le Ministère des Affaires sociales. Elle touche le régime de sécurité sociale, l'habitat, l'encadrement des petits métiers et la mise en place de filets de sécurité pour les groupes sociaux les plus démunis, la prise en charge des handicapés, et de la délinquance juvénile.

Pour répondre aux attentes en matière de protection sociale, le gouvernement articulera sa politique autour des grandes lignes suivantes : l'intégration socio-économique des couches sociales les plus démunies, l'amélioration des régimes de sécurité sociale, l'assistance et l'encadrement des mineurs, une meilleure gestion de la problématique du travail et de la formation professionnelle, la définition d'une politique plus efficace en matière de logements sociaux, la prise en compte des artisans et des petits commerçants dans les initiatives de crédit.

5.5 Perspectives quinquennales 2001-2006

L'un des points forts de ce Programme National est sa souplesse d'exécution. Il est en effet aménagé de telle sorte que de tranches successives de court ou de moyen terme, puissent s'en dégager, de manière à refléter les préoccupations du peuple et du Gouvernement pour répondre, soit à une conjoncture particulière, soit à une vision dépassant les besoins précis d'une courte période.

C'est pour soutenir cette idée que le Ministre de la Planification et de la Coopération Externe précisa à l'attention des participants à la Table ronde sur le Programme National tenue à l'Hôtel Christopher, Bourdon, Port-au-Prince, le 8 Décembre 2000:

« Nous serons amenés, à brève échéance, à mettre à l'épreuve ce Programme d'Action dans le cadre d'un programme quinquennal qui, en matière politique, économique, social, culturel, s'attachera à répondre véritablement aux aspirations de toutes les couches de nos populations à un lendemain meilleur ».

Ce chapitre sur les **Perspectives Quinquennales** définit donc les grandes lignes sur lesquelles le prochain gouvernement articulera son programme de développement pour les cinq prochaines années et les efforts à consentir sur les plans financier, institutionnel, politique etc. pour atteindre les objectifs fixés.

L'exécution de cette tranche quinquennale participe d'une double vision. Celle définie par la constitution de 1987 en matière de décentralisation et de participation d'une part, d'autre part celle retenue par la nouvelle équipe qui prendra charge le 7 février 2001 et qui renvoie aux grandes idées suivantes:

- Établissement d'un État de droit
- Renforcement de l'autorité de l'État
- Participation du secteur privé
- Modernisation de l'appareil étatique
- Insertion économique des jeunes
- Équité de genre.

5.5.1 Objectifs Généraux

Pour cette première tranche quinquennale du Programme National d'Action, le Gouvernement veut atteindre un objectif de croissance du PIB réel de 5% l'an, de manière à assurer une relance définitive de l'économie à partir de 2006. Cette croissance devra permettre, à moyen terme, d'améliorer le revenu moyen per capita jusqu'au niveau significatif pour inverser les conditions actuelles dans les secteurs vitaux, dans le cadre de la lutte menée par le gouvernement contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

5.5.2 Objectifs Spécifiques à court et moyen terme

Les objectifs généraux retenus plus haut se traduiront à court et moyen terme dans les cadres respectifs suivants :

5.5.2.1 A Court Terme

Assurer la couverture des besoins de base de la population et préparer la voie, par des actions appropriées aux investissements à moyen et long terme du secteur privé. Durant cette période de court terme, les activités vont se concentrer sur les axes prioritaires suivants:

Entretien routier, en considérant les routes locales (sections communales) inter urbaines et urbaines, départementales et nationales;
Entretien et extension des réseaux d'irrigation
Réfection construction et aménagement de bâtiments: administratifs, collectifs, communautaires

5.5.2.2 A Moyen terme

Assurer la pérennité des travaux engagés dans le court terme et créer par ce fait des effets d'entraînement durables. Durant cette période de moyen terme les activités s'orienteront vers des interventions de construction dans les secteurs suivants :

Bâtiments administratifs, collectifs ou communautaires, logements sociaux;
Périmètres irrigués et aménagements de Bassins Versants,
Voiries et réseaux divers dans les localités.

6. MOYENS POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME NATIONAL D'ACTION/ PERIODE 2001-2010

La mise en œuvre du **Programme National d'Action 2001-2010** requiert un financement total de l'ordre de **TROIS CENT QUARANTE CINQ MILLIARDS TROIS CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLIONS de gourdes (345.392.000.000.-)** soit (13.815.680.000,00 dollars US)¹ réparties en ressources nationales et externes dans le tableau présenté ci-après. Il est prévu pour le premier quinquennat un montant de Cent Soixante Six Milliards Huit Cent Cinquante Six Millions de gourdes soit 48% et pour le second de Cent Soixante Dix Huit Milliards Cinq Cent Trente Six Millions (6.834.240.000,00 dollars US).

Il importe de signaler que les infrastructures absorberont, pour la période décennale, 60% de l'investissement total, viennent ensuite par ordre de grandeur la Production nationale avec 19%, l'Éducation avec 17%, la justice et la sécurité sociale :2%, la santé :1%(voir graphe). Le programme décennal divisé en deux (2) quinquennats, prendra en compte des secteurs prioritaires où le gouvernement intensifiera ses actions en vue d'atteindre son objectif. Il mettra en application des mesures en matière de politiques fiscale, monétaire, de production, d'investissement et commerciale afin de rendre opérationnel ce programme.

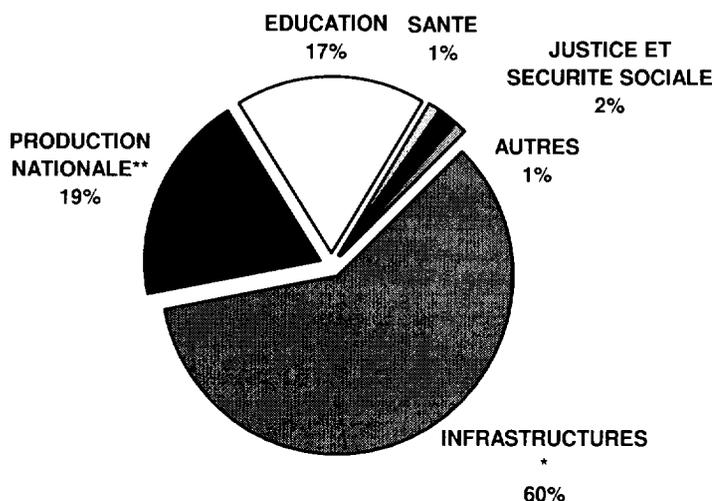
¹ Taux de référence 25 gourdes pour 1 dollar Américain, Février 2001

**BESOINS D'INVESTISSEMENTS PAR SECTEURS PRIORITAIRES
PERIODE 2001-2010
MONTANT EN MILLIONS DE GOURDES**

SECTEURS	PREVISIONS D'INVESTISSEMENTS						TOTAL (1)+(2)
	RESSOURCES 2001-2006			RESSOURCES 2006-2010			
	NATIONAL	EXTERNE	TOTAL(1)	NATIONAL	EXTERNE	TOTAL(2)	
ENSEMBLE	16,685.60	150,170.4	166,856.0	17,853.6	160,682.4	178,536.0	345,392.0
INFRASTRUCTURES*	9,901.0	89,109.0	99,010.0	10,594.0	95,346.0	105,940.0	204,950.0
PRODUCTION NATIONALE	3,210.8	28,897.2	32,108.0	3,435.6	30,920.4	34,356.0	66,464.0
EDUCATION	2,911.5	26,203.5	29,115.0	3,115.3	28,037.7	31,153.0	60,268.0
SANTE	195.6	1,760.4	1,956.0	209.3	1,883.7	2,093.0	4,049.0
JUSTICE ET SECURITE SOCIALE	298.4	2,685.6	2,984.0	319.3	2,873.7	3,193.0	6,177.0
AUTRES	168.3	1,514.70	1,683.0	180.1	1,620.9	1,801.0	3,484.0

1 Infrastructures: Transport, Routes et ouvrages d'art, Ports et Aéroports, logements, eau potable, assainissement, drainage, bâtiments publics.
2 Production Nationale: Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement, commerce, industrie, artisanat, tourisme, mines

BESOINS D'INVESTISSEMENTS SECTORIELS EN POURCENTAGE



7. MECANISMES DE MISE EN OEUVRE DE SUIVI, DE SURVEILLANCE ET D'EXAMEN

Le mécanisme de suivi dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme National d'Action 2001-2010, tenant compte des prescrits constitutionnels, nécessitera l'établissement d'un partenariat entre le pouvoir central, les structures décentralisées, les organisations communautaires, les ONG, les entités de la société

civile et les bailleurs de fonds. Ce mécanisme fonctionnera sous la forme d'une structure de suivi comprenant:

- Un Comité de coordination général
- Un Comité de suivi décentralisé de mise en oeuvre, de suivi, de surveillance et d'examen

7.1 Comité de coordination générale

Le comité de coordination générale sera formé de représentants du Bureau du Premier Ministre, du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) dans sa fonction de coordination et de suivi de l'exécution de programme et du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et un représentant de la Communauté Internationale. Ce comité définira les grandes orientations pour la mise en oeuvre du financement et de suivi.

7.2 Comité décentralisé de mise en oeuvre, de suivi et d'examen

Ce comité sera constitué de la conférence des directions départementales, des collectivités territoriales et des entités de la société civile. Ces structures déconcentrées et décentralisées auront la charge de mettre en oeuvre les programmes et projets inscrits au Programme de Développement National et Local.

De plus, pour une meilleure appréciation de la mise en oeuvre du Programme National d'Action, une définition des critères d'application clairs et quantitativement mesurables est jugée importante. Dans ce cadre, les critères et les indicateurs assortis de seuils quantitatifs que le Comité des politiques de développement du Conseil économique et social (ECOSOC) a retenus pour identifier les PMA et que l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvés, seront utilisés afin d'évaluer le résultat du Programme national d'action.

Ainsi, au terme de la décennie 2001-2010, en comparant les résultats obtenus avec les indicateurs précités, il serait possible de quantifier les progrès accomplis dans l'exécution du Programme national d'action et éventuellement de rayer Haïti de la liste des PMA.

8. BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Banque Mondiale « Haïti, les Défis de la Lutte contre la Pauvreté »
Banque de la République d'Haïti : Rapport Annuel, 1999

Cantave, Tony « Eléments de Politique de Décentralisation / Déconcentration Territoriale – Les Structures Politico – Administratives de la Gouvernance Locale », CNRA, Mai 1999

Commission Interministérielle sur l'Environnement, « Plan d'Action pour l'Environnement », 1999

Commission Nationale à la Réforme Administrative (CNRA) « La Réforme Administrative en Haïti » Rapport de Synthèse. Novembre 1998

CNRA, « L'Administration Haïtienne Malade du Changement », Juillet 1997

FONHEP/TFGI/FNUAP, « L'Education en Haïti : la Situation des Filles »

Gouvernement de la République d'Haïti : Bilan Commun de Pays (Common Country Assessment – CCA), 2000

Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI), Comptes Nationaux d'Haïti » de 1955 à 1999

Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) : Statistiques sociales, Tome I, 2000

Ministère des Affaires Sociales, « Population Active et Emploi en Haïti : la Problématique de l'Emploi », 1999

Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE)/PNUD/UNOPS, « Indicateurs Socio-Economiques d'Haïti », Juillet 1998

Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), « Rapports des Ateliers de la Table Ronde sur le Programme National d'Action », Décembre 2000

Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) : Carte de la Pauvreté pour Haïti, Décembre 2000

Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports (MENJS), « Le Plan National d'Education et de Formation », Mai 1998

MENJS, « Annuaire Statistique des Ecoles Fondamentales et Secondaires d'Haïti », Juin 1998 Narayan Deepa, « Voices of the Poor, Poverty and Social Capital in Tanzania », The World Bank, Washington, D.C., 1997

Organisation Fanmi Lavalas « Programme Economique et Social 2001-2006 »,
Novembre 2000

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) : Rapport Mondial
sur le Développement Humain, 2000

République d'Haïti: Constitution de Mars 1987

Secrétairerie d'État à la Population « Politique Nationale de Population » Draft #2,
Février 2000